

Courriel 81

----- Message transféré -----

Sujet :"A l'attention de Madame Le Du enquêtrice publique"

Date :Fri, 8 Jan 2021 19:34:48 +0100 (CET)

De :fermedelahaye <fermedelahaye@orange.fr>

Répondre à :fermedelahaye <fermedelahaye@orange.fr>

Pour :mairie.le.saint@gmail.com

Copie à :conf56 <confederationpaysanne56@orange.fr>, olivierhenry@hotmail.com

Bonjour Madame Le Du,

Veillez trouver en PJ, la déposition de la Confédération paysanne du Morbihan.

Cordialement,

V. Marchesseau



*Confédération paysanne
Morbihan*

Le 8 janvier 2021

Enquête publique en vue du renouvellement et de l'extension du périmètre d'exploitation de la carrière de Guernambigot - Le Saint

La Confédération Paysanne du Morbihan, syndicat agricole représentatif, tient à intervenir dans l'enquête publique concernant le renouvellement du droit d'exploiter et l'extension de la carrière de Guernambigot pour exprimer ses réserves quant à l'augmentation de la production.

En France, entre 20 000 et 30 000 hectares sont pris chaque année sur la nature et les terres agricoles. L'artificialisation des sols – définie comme « tout processus impliquant une perte d'espaces naturels, agricoles ou forestiers conduisant à un changement d'usage et de structure des sols » - augmente presque 4 fois plus vite que la population, avec des conséquences néfastes sur l'environnement, l'économie et la société.

Aujourd'hui 3,5 millions d'hectares sont artificialisés en France, soit 6,4% du territoire. Ramené à la population, c'est 15% de plus qu'en Allemagne et 57% de plus qu'au Royaume-Uni ou en Espagne. Cette artificialisation est à la fois la résultante de grands projets très consommateurs de foncier et de l'accumulation de multiples petits projets peu consommateurs individuellement.

Afin d'inverser ce phénomène, le Gouvernement s'est fixé, en 2018, un objectif de « zéro artificialisation nette ». Plus récemment, la Convention Citoyenne pour le Climat s'est saisie du sujet et a formulé 13 propositions en ce sens. L'artificialisation des sols est aujourd'hui unanimement dénoncée ; maîtriser la consommation foncière et lutter contre l'artificialisation des sols est reconnu prioritaire.

Dans le cas de la carrière de Guernambigot, les principales conséquences d'une autorisation d'augmenter sa capacité de production seraient **l'impact négatif sur l'activité des fermes proches risquant à terme d'entraîner la perte de foncier agricole et la disparition des sols essentiels dans la lutte contre le réchauffement climatique**. On peut aussi ajouter à ces atteintes, la diminution de la biodiversité, l'augmentation du ruissellement des eaux et l'altération des ressources et des paysages.

En plus de nuire à l'activité et d'affecter la pérennité de 11 exploitations agricoles situées à proximité du site, l'extension de la carrière de Guernambigot entraînera une consommation de foncier qui porte atteinte à l'intérêt général ; c'est pourquoi, la Confédération paysanne du Morbihan vous demande de donner un avis défavorable au projet.